

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

29 juin 2021

Date d'affichage :

9 juillet 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 5 juillet le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 29 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY (à partir de la question n° 2), MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 2), M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON (à partir de la question n° 2), MACHANEK, NIORT, MM. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 15), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Mickaël SEMANA

Mme Hélène BERTHELEMY, Conseillère Municipale
absente à la question n° 1

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Anne VEYLAND

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
absente à la question n° 1

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

Mme Véronique LYON, Conseillère Municipale
absente à la question n° 1

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
absente à partir de la question n° 16

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2021**

QUESTION N° 8

OBJET : Friches Masson rue de l'Ambène : acquisitions foncières

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 22 juin 2021 et par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 24 juin 2021.

Dans le cadre du projet d'aménagement urbain du quartier gare, matérialisé par une OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Riom, et plus particulièrement des friches industrielles « Masson » situées à l'arrière-gare, la Commune de Riom a préempté les parcelles AZ n°41, 42, 44 et 45, situées rue de l'Ambène, par arrêté en date du 12 octobre 2020.

Une autre partie des terrains appartenant toujours aux conjoints Masson, et correspondant aux parcelles AV n°472, 469 et 288, situées rue du Creux et rue de l'Ambène, a été mise en vente. La Commune de Riom a souhaité privilégier une acquisition amiable de ces parcelles, et une négociation a été engagée avec les propriétaires pour l'achat de ces terrains.

Un accord a été trouvé avec les propriétaires pour la cession à la Commune des parcelles AV n°472, 469 et 288 d'une surface totale de 5 125 m², et la cession d'une partie de la parcelle AV n°466 d'environ 1 000 m² à préciser par document d'arpentage. Le tarif négocié pour l'ensemble de ces terrains est de 65 €/m², conforme à l'estimation des domaines.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser l'acquisition des parcelles AV n°472, 469 et 288, et d'une partie d'environ 1 000 m² de la parcelle AV n°466, au prix de 65 €/m²,**
- **désigner Maître Letellier et Maître Tissandier pour rédiger l'acte de vente,**
- **classer ces parcelles dans le domaine privé de la Commune,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 5 juillet 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL